

Info-chantier

1 à 11 Rue de Bretagne



Aide à la ventilation naturelle

N°3 - 04 juillet 2018

Mesdames, Messieurs les locataires,

Les travaux de rénovation de votre résidence ont modifié l'isolation de votre logement, ce qui a nécessité la mise en place d'une aide à la ventilation naturelle. Ce nouveau système de ventilation doit vous permettre d'améliorer votre confort de vie grâce à une meilleure qualité de l'air dans votre logement.

Comment fonctionne l'aide à la ventilation naturelle ?

Votre nouveau système de ventilation est composé :

► D'entrées d'air, équipées d'un capteur d'humidité, installées sur vos fenêtres.



► De grilles d'extraction, également dotées d'un capteur d'humidité, installées dans les pièces humides.



► De ventilateurs installés en toiture de votre résidence.



Grâce à leur capteur hygrométrique, les nouvelles entrées et sorties d'air s'ouvrent indépendamment les unes des autres lorsque le taux d'humidité dans les pièces est important (air humide/pollué), et se referment lorsqu'il est faible (air sec).

Ainsi, ce système de ventilation s'adapte automatiquement en fonction de l'occupation et de l'utilisation du logement, dans le but de garantir une bonne qualité de l'air intérieur.

Afin de garantir l'efficacité de ce système, il est nécessaire de suivre des règles simples :



Attention :

Ne pas boucher les entrées d'air et les grilles d'extraction !
Cela va provoquer des dégradations dans votre logement et nuire à votre santé et à votre sécurité !



Conseil d'entretien :

Effectuer régulièrement un dépoussiérage à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon humide.



Madame LOVAT, en charge du dossier pour Presqu'île Habitat, se tient à votre disposition pour tout complément d'information [02 33 87 84 14].

Monsieur HROUCH, votre correspondant SOGEA et interlocuteur privilégié pour ces travaux, est joignable au 06 11 41 04 24 pour toute demande concernant la réhabilitation.